

Ce que vous trouverez sur le site www.famidac.fr :

Mises en relation

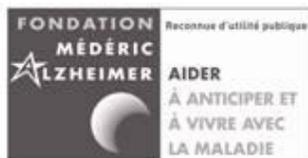
- ✚ Coordonnées d'accueillants familiaux agréés,
- ✚ Adresses d'associations et d'organismes départementaux...

Informations pratiques

- ✚ Actualités de l'accueil familial
- ✚ Documentation, témoignages
- ✚ Questions - réponses en ligne
- ✚ Liens, adresses et ressources utiles
- ✚ Textes de lois et décrets, contrats type
- ✚ Forum...

Le site [famidac.fr](http://www.famidac.fr) est géré par des bénévoles de l'association Famidac- Bouteillac
07110 Rocles
Tél. 04 75 88 38 64

Avec le soutien de la



Les accueillants familiaux et leurs partenaires

L'accueil familial agréé est une alternative au placement en établissement spécialisé, à proposer aux personnes rencontrant des difficultés permanentes ou passagères :

- adultes handicapés,
- personnes âgées,
- malades,
- convalescents
- ...



Le site des accueillants familiaux et de leurs partenaires

Échanges, partage, solidarité, générosité, économie : à mi-chemin entre le domicile et l'établissement, près de 10.000 accueillants familiaux prennent en charge des personnes rencontrant des difficultés passagères ou permanentes - adultes handicapés, personnes âgées, malades, convalescents...

Sur famidac.fr, les accueillants familiaux et leurs partenaires (parents, travailleurs sociaux, agents de la fonction publique territoriale, responsables d'établissements...) additionnent leurs compétences :

- Pour offrir aux adultes handicapés des activités et des services adaptés.
- Pour permettre aux personnes âgées d'échapper à leur isolement.
- Pour que les malades et les convalescents puissent enfin quitter l'hôpital, l'établissement spécialisé ou la maison de repos...

Les accueils peuvent être **permanents ou temporaires**, soit à temps plein, soit de jour ou de nuit, en ville ou en pleine nature, en chambres individuelles ou en logement indépendant, "services compris". Dans tous les cas notre ambition est que, chez nous, les personnes accueillies se sentent "chez elles"...

Le coût des accueils est librement négocié entre la personne accueillie et l'accueillant,

en fonction du confort du logement proposé, des services rendus, des fournitures prévues... ; Famidac favorise les mises en relation mais ne sert en aucun cas d'intermédiaire financier...

Ce site associatif est l'œuvre d'une équipe de bénévoles : vos remarques et observations nous aident à l'enrichir, à le mettre à jour plusieurs fois par semaine. Merci pour vos contributions - témoignages, informations ou adhésions !

Si vous êtes tuteur ou curateur, votre adhésion vous permettra d'obtenir, par courriel, nos documents type informatisés (contrats, bulletins de salaire...) et régulièrement mis à jour.

Les accueillants familiaux agréés ont droit, en plus :

- à la publication d'une annonce sur famidac.fr,
- à la mise en relation avec des personnes handicapées ou âgées ayant publié une annonce sur le site
- à des conseils personnalisés, par courriel ou par téléphone
- à une assurance professionnelle "Protection juridique des accueillants familiaux".